

**Public concerné**

Avoir moins de 26 ans et être titulaire d'un Bac+4 dans les domaines sciences pour l'ingénieur, physique fondamentale, physique appliquée, EEA, informatique ou biomed.

**Sélection - Recrutement**

Sur dossier et entretien.

**Effectif : 20 apprentis par année de formation****Durée et date de début de la formation**

Début de la formation : septembre  
Durée : 1 an

**Modalités d'obtention du diplôme**

Examens écrits, rapport et soutenance orale.

**Rythme de l'alternance**

2 semaines / 2 semaines

**Site Internet d'information**

[www.med.univ-tours.fr](http://www.med.univ-tours.fr)

[www.imageriemedicale.med.univ-tours.fr](http://www.imageriemedicale.med.univ-tours.fr)

[www.cfaiurc.fr](http://www.cfaiurc.fr)

**Adresse e-mail du secrétariat de la formation**

[marie-christine.pejot@univ-tours.fr](mailto:marie-christine.pejot@univ-tours.fr)

**Candidatures**

Retrait du dossier de candidature sur Internet.

## Intitulé de la formation Master 2 Technologies de l'Imagerie Médicale

Lieu et adresse de la composante de l'université où a lieu la formation  
Faculté de Médecine | 10 bd Tonnellé | BP 3223  
37032 TOURS cedex 1

Téléphone - Fax du secrétariat de la Formation  
Tél. 02 47 36 60 53 - Fax 02 47 36 61 20

Contact secrétariat  
Marie-Christine PEJOT

Responsable formation  
Jean-Marc GIRAULT



Blois

Bourges

Chartres

Châteauroux

Issoudun

Orléans

Tours

CFA SOUTENU PAR LE CONSEIL REGIONAL  
DE LA REGION CENTRE ET LE FSE

Décembre 2009



**CFAIURC**  
Centre de Formation d'Apprentis  
Inter-Universitaire Région Centre



UNE FORMATION UNIVERSITAIRE  
UNE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE  
UN PASSEPORT POUR L'EMPLOI

CFA SOUTENU PAR LE CONSEIL REGIONAL  
DE LA REGION CENTRE ET LE FSE



## INTITULÉ DE LA FORMATION

### MASTER 2 TECHNOLOGIES DE L'IMAGERIE MÉDICALE

#### OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Aborder les modalités d'imagerie médicales sous leurs trois composantes :

- fondamentale, pour une meilleure compréhension des phénomènes physiques sous-jacents ;
- technique et technologique, pour donner l'ensemble des points clés de la conception et du fonctionnement des systèmes d'imagerie ;
- applicative, permettant un apprentissage des différentes modalités en routine clinique et leurs limites d'utilisation.

Enfin, l'ouverture vers le monde professionnel se fait au travers d'unités d'enseignements de gestion de l'entreprise, de l'organisation de la santé, et de l'innovation.

#### DÉBOUCHÉS :

- Ingénieur d'applications
- Ingénieur de maintenance
- Ingénieur d'études
- Ingénieur de recherche
- Ingénieur technico-commercial

## PROGRAMME DE LA FORMATION

UE : UNITÉS D'ENSEIGNEMENTS		CM	TD	TP	ECTS*
<b>SEMESTRE 9</b>					
UE1	MP2-6 Physique et technologie en imagerie ultrasonore et X (US-Rx)	35		4	4
UE2	MP2-7 Applications de l'imagerie ultrasonore et X (US- Rx)	16		6	2
UE3	MP2-8 Physique et technologie en imagerie RMN et en médecine nucléaire (MN-MNR)	35		10	4
UE4	MP2-9 Applications de l'IRM et de la médecine nucléaire (MN-MNR)	16		6	2
UE5	MP2-10 Physiologie humaine et signaux physiologiques	16		6	2
UE6	MP2-11 Traitements des signaux et des images avancées et applications médicales	20	12	12	4
UE7	MP2-12 Signaux, systèmes et instrumentation	16	8	6	2
UE8	MP2-13 Communication technique	16		16	2
UE9	MP2-14 Systèmes d'information en imagerie	16	4	6	2
UE10	MP2-15 Dispositifs médicaux et conformité	22			2
UE11	MP2-16 Anglais		22		2
UE12	MP2-17 Connaissance de l'entreprise	12		12	2
<b>TOTAL S9</b>		<b>220</b>	<b>46</b>	<b>84</b>	<b>30</b>
<b>SEMESTRE 10</b>					
UE1	MP2-18 Période Alternance				30
<b>TOTAL S10</b>					<b>30</b>
<b>TOTAL MASTER 2</b>			<b>350</b>		<b>60</b>

\*ECTS : Système Européen de Transfert et Accumulation de Crédits

#### VALIDATION D'ACQUIS :

Tout diplôme préparé dans le cadre du CFA relève de l'enseignement supérieur.

A ce titre, un candidat peut valider son expérience pour :

- Accéder à une formation à laquelle il ne pourrait prétendre sur la base des diplômes qu'il possède (décret de 1985) = **Validation d'Acquis Professionnels (VAP)**
- Obtenir tout ou partie d'un diplôme, en justifiant des connaissances, compétences et aptitudes exigées pour l'obtention de ce diplôme (loi et décret de 2002) = **Validation d'Acquis de l'Expérience (VAE)**